

Autorisation de réalisation et de diffusion de prise d'images et de sons d'enfant

Le droit protège l'intimité de la vie privée de tout individu. En effet, toute personne a un droit de propriété sur son image et sa voix et doit en autoriser expressément l'exploitation.

L'enfant bénéficie également de cette protection (art. 9 du Code civil, art.16 de la Convention de New York et art. 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme).

De façon générale, aucune image d'enfant, aucun son de sa voix, qu'ils soient pris en public ou en privé, ne doit porter atteinte « à sa vie privée » à son « honneur » ou à sa « réputation » .

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des activités de la coopérative scolaire de l'école (*) :

Un document audio , vidéo sonore , va être réalisé.

(*) préciser - (**): Cocher la mention

C'est la raison pour laquelle nous sollicitons de votre part l'autorisation :

- d'effectuer des prises de vue et de son de votre enfant au sein de l'activité dont le titre provisoire est :

Cette exploitation se fera dans le cadre de

et de diffuser tout ou partie des enregistrements vidéos et sonores réalisés.

Nous vous remercions de bien vouloir compléter le document ci-dessous :

Etablissement :

Nom, prénom et classe de l'enfant :

Nom de l'enseignant :

J'autorise les responsables de l' OCCE à diffuser les images de mon enfant.

J'autorise les responsables de l' OCCE à reproduire et à diffuser les enregistrements sonores de la voix de mon enfant.

Je refuse que les responsables de l' OCCE reproduisent et diffusent les images de mon enfant.

Je refuse que les responsables de l' OCCE reproduisent et diffusent les enregistrements sonores de la voix de mon enfant.

Fait à

Signatures **des deux parents ou des représentants légaux de l'enfant**, précédées de la mention
« **Lu et approuvé** » ET « **Bon pour accord** » si vous avez coché la ou les case(s) « J'autorise... ».

Fait pour valoir ce que de droit pendant 5 ans à compter de la diffusion du document.

Signatures :

